

03-10-2016 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 3 octobre 2016, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, les conseillers: Gilbert Gauvin, Roland St-Pierre, Langis Joubert et Normand St-Laurent.

Les conseillers Richard Fournier et Réjean Hudon sont absents.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 12 et 21 septembre 2016
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
 - a) Comité régional famille
6. Invitations
 - a) MRC de la Matapédia – Nouveau centre administratif
 - b) MRC de la Matapédia – Rendez-vous bibliothèques matapédiennes
 - c) Fête des Moissons 2016
 - d) Tremplin Travail
 - e) Chambre de commerce
7. Demandes de don et d'appui
 - a) Les Voix de la Vallée
 - b) Biblio St-Cléophas - Halloween
 - c) Service de protection incendie - Halloween
8. Sûreté du Québec
9. Conseil jeunes et son maire – École Ste-Marie de Sayabec
10. Décompte progressif numéro 3 – mise aux normes du puits n° 2
11. Soumission – mesure des débits d'eaux usées
12. Dérogation mineure – Rock Gagné
13. Dérogation mineure – Michel Sirois
14. Sport de glisse à Val-D'Irène 2016-2017
15. Soumissions – surface multisport
16. Autorisation d'achat de matériel – surface multisport
17. Suivi de dossiers
18. Divers: a) b) c) d)
19. Questions de l'assemblée
20. Levée de la réunion

203-16

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu mais en rajoutant à divers: médiaposte – déneigement cours municipaux pour l'année 2017. Le point divers reste ouvert. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

204-16

Adoption des procès-verbaux du 12 et 21 septembre 2016

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que les procès-verbaux du 12 et 21 septembre 2016 soient adoptés tels que rédigés étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

Le conseil prend la décision de parler du point 8 immédiatement, étant donné que 2 policiers sont présents à la rencontre afin de discuter de la situation actuelle que vit présentement les citoyens de la municipalité fassent à l'attitude de quelques individus.

En effet, depuis le début de l'été des jeunes intimident des voisins, font du vandalisme sur des terrains municipaux et privés et circulent à une très grande vitesse. C'est acte étant dangereux, la municipalité a pris la décision de faire un médiaposte afin de sensibiliser ces jeunes et leurs parents pour qu'il prenne conscience que c'est inacceptable. Dans le médiaposte, il est mentionné que si les gens n'arrêtent pas, la municipalité est prête à leur faire parvenir une mise en demeure.

Par contre, après vérification auprès d'une avocate la municipalité a constaté que c'est plus compliqué qu'elle pensait puisqu'il faut monter un dossier avec preuve (photos, vidéos, etc.) pour leur faire parvenir une mise en demeure.

Les policiers informent les gens présent à l'assemblée que c'est le devoir de chaque citoyen de déposer des plaintes écrites. Les policiers comprennent très bien que la population a peur de porter plainte parce qu'il pourrait y avoir des représailles. La police fait tout ce qu'elle peut pour les arrêter. Les policiers Emmanuelle Turcotte et Éric Frappier quittent la réunion vers 8h30, après avoir répondu aux questions et interrogations du conseil et des gens présents

205-16

Lecture et adoption des comptes

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que les comptes suivants soient adoptés et payés. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

| | |
|---|--------|
| Camping Québec, adhésion 2017 | 301.20 |
| Municipalité Sayabec, remb. permis construction | 30.00 |
| Petite caisse, remb. poste-canada, médiaposte (mise en demeure) | 29.88 |

COMPTES NON PAYÉS

| | |
|--|-----------|
| Alyson Design & Multimedia, #795485, plaquettes d'ident. locales | 350.00 |
| Bonichoix, #523177, article de nettoyage | 34.50 |
| Brick à Brack, #14170, publicité musée | 252.66 |
| Clérobéc, #7049-7061-7099-7344-7345-7346-7483-7544-7586, mat. divers | 2 048.91 |
| Conciergerie d'Amqui, #130701, collectes de sept. 2016 | 1 149.04 |
| CPR Ltée, #238037, chlore | 59.79 |
| Ébénisterie B. Côté, #2459, comptoir station pompage (chloration) | 114.98 |
| Éditions juridiques FD, #321693, renouv. MÀJ officiers municipaux | 65.54 |
| Ent. Clermont Gauvin, #400, bois de chauffage (60 cordes) | 7 933.28 |
| Ent. Yvon D'Astous, #4722, nivelage | 1 960.32 |
| Exc. M. Perreault, #4400, loc. pelle (panneau entrée village) | 241.44 |
| Fene-Tech, #204359, fenêtre pour bâtisse station pompage | 280.05 |
| Kopilab, #191226, fourniture bureau | 115.89 |
| Laboratoire BSL, #61145-61146, analyses des eaux | 702.56 |
| Ministre des Finances, 2 ^{ième} vers. SQ | 7 255.00 |
| MRC Matapédia, #16517-16530, dépôt du rôle et hon. mod. Règlement | 1 755.25 |
| Papeterie Bloc-Notes, #689075-689107, fourniture bureau | 79.95 |
| RPF Ltée, 49675-49766, lumière centre P.É.St-P. et livraison ponceau | 724.99 |
| St-Laurent Normand, #2, frais déplacement Sayabec | 8.80 |
| Télus, #5363023, Hôtel de Ville | 215.64 |
| Transport Rock Gagné, #81, amén. surface multisport | 22 029.21 |

Au point 5a de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil et la population que le Comité régional famille et la Table Vieillir en santé de La Matapédia ont déposé un document comprenant leurs bons coups de leur 2^{ième} année. Le document est disponible au bureau municipal.

Au point 6a de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil et la population que la MRC de La Matapédia les invite à une rencontre publique d'information sur le projet du nouveau centre administratif de la MRC à Amqui le 13 octobre prochain. Aucun membre du conseil ne sera présent.

Au point 6b de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil que la MRC de La Matapédia les invite à la 1^{ère} édition du Rendez-vous des bibliothèques matapédiennes qui aura lieu le 24 octobre prochain. Aucune décision n'est prise, M. Normand St-Laurent s'informerera auprès des responsables de la bibliothèque.

206-16 **Fête des Moissons 2016**

Proposé par Gilbert Gauvin et résolu que le conseil mandate et autorise Jean-Paul Bélanger, maire, à représenter la municipalité lors de la Fête des Moissons qui aura lieu le 6 octobre prochain à compter de 17h à Causapscal. La municipalité s'engage à rembourser les frais de déplacement. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Au point 6d de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil que Tremplin Travail fera une journée porte ouverte pour leur 30^{ième} anniversaire, jeudi le 6 octobre prochain. Aucun membre du conseil ne sera présent.

Au point 6e de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil que la Chambre de commerce les invite au souper des présidentes et des présidents qui aura lieu à Sayabec le 1^{er} novembre prochain. Aucun membre du conseil ne sera présent.

Le point 7a de l'ordre du jour est reporté en novembre.

207-16 **Biblio St-Cléophas - Halloween**

Proposé par Gilbert Gauvin et résolu que la municipalité fasse un don de 100\$ à la bibliothèque de St-Cléophas pour la fête de l'Halloween. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

208-16 **Service de protection incendie - Halloween**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que la municipalité commandite le service de protection incendie et de l'organisation de secours de la MRC de La Matapédia d'un montant de 40\$ pour la fête de l'Halloween qui se tiendra lundi le 31 octobre prochain. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

209-16 **Conseil jeunes et son maire – École Ste-Marie de Sayabec**

Proposé par Langis Joubert et résolu que le conseil municipal accepte de participer conjointement avec la municipalité de Sayabec afin de collaborer financièrement au budget annuel du conseil Jeunes et son maire de l'école Ste-Marie de Sayabec par un montant de 250\$. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

210-16 **Décompte progressif #3 – Mise aux normes du puits #2**

CONSIDÉRANT QUE le paiement recommandé par SNC-Lavalin pour le décompte #3 est de 30 432.14\$ taxes incluses concernant le mise aux normes du puits #2;

CONSIDÉRANT QU'à ce montant, il a été retenu 5% qui sera facturé à la municipalité ultérieurement;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu par le conseil municipal que le paiement de 30 432.14\$ soit remis à Construction L.F.G. inc. Le conseil autorise la directrice générale à signer, si nécessaire, les documents concernant le décompte #3.

211-16

Soumission – mesure des débits d’eaux usées

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Cléophas est présentement à faire la mise à niveau du champ d’épuration;

CONSIDÉRANT que M. Roger Fournier, ingénieur responsable de notre dossier a acheminé une demande d’avis technique au MDDELCC afin d’avoir les recommandations nécessaires pour la mise aux normes des puits;

CONSIDÉRANT que le MDDELCC autorise la mise en place d’un dispositif de mesure de débits à la sortie de la station d’épuration;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une proposition d’honoraires professionnels de SNC-Lavalin au montant de 13 950\$ plus les taxes applicables pour la confection des plans, devis et appel d’offres, la surveillance bureau et la surveillance sur le chantier;

CONSIDÉRANT que certaines conditions sont applicables, ladite proposition est annexée à la présente résolution et en fait partie intégrante;

CONSIDÉRANT que Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s’ils sont d’accord avec la résolution et c’est accepté à l’unanimité.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Gauvin et résolu que le conseil municipal accepte la proposition de SNC-Lavalin au montant de 13 950\$ plus les taxes applicables dans le projet de la mise à niveau du champ d’épuration.

212-16

Dérogation mineure – Rock Gagné

CONSIDÉRANT que le CCU a accepté la demande de dérogation mineure de monsieur Rock Gagné situé au 94, rue Principale (lot 4 347 650), concernant le désire de régulariser la localisation d’une rampe d’accès pour personne à mobilité réduite, construite sans autorisation municipale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Normand St-Laurent et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas n’a aucune objection et est en accord avec la décision du CCU. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s’ils sont d’accord avec la résolution et c’est accepté à l’unanimité.

213-16

Dérogation mineure – Michel Sirois

CONSIDÉRANT que le CCU a accepté la demande de dérogation mineure de monsieur Michel Sirois situé au 341, route Melucq (lot 4 348 155), concernant l’autorisation de construire un bâtiment accessoire malgré le fait que la superficie totale permise pour l’ensemble des bâtiments accessoires est déjà atteint pour cette propriété;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Gauvin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas n’a aucune objection et est en accord avec la décision du CCU. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s’ils sont d’accord avec la résolution et c’est accepté à l’unanimité.

214-16

Sport de glisse à Val-D’Irène 2016-2017

Proposé par Langis Joubert et résolu par le conseil municipal que la municipalité remboursera, sur présence de facture, une passe par personne qui ira faire une journée de sport de glisse en 2016-2017. Si la personne a une carte de saison, elle pourra également se faire rembourser une journée. La municipalité ne paiera pas pour la location d’accessoire. Un médiaposte sera envoyé à chaque adresse civique afin d’informer la population. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s’ils sont d’accord avec la résolution et c’est accepté à l’unanimité.

215-16

Soumission – surface multisport

CONSIDÉRANT qu’une demande de soumission a été soumise à Béton Provincial concernant l’achat du ciment et le transport pour la surface multisport;

CONSIDÉRANT que la soumission reçu est détaillée comme suit, 70m³ X 195\$m³ pour un montant approximatif de 13 650.00\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'il faut prendre en considération que le montant peut varier selon la quantité de ciment que Béton Provincial aura besoin pour remplir la surface multisport;

CONSIDÉRANT que la soumission est conforme aux exigences de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte la soumission de Béton Provincial. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

216-16 **Soumission – surface multisport**

CONSIDÉRANT qu'une demande de soumission a été soumise aux Entreprises Jeannot Turcotte inc. concernant la mise en place et le polissage du ciment de la surface multisport;

CONSIDÉRANT que la soumission reçu est au montant de 5 400.00\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la soumission est conforme aux exigences de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Gauvin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte la soumission des Entreprises Jeannot Turcotte inc. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

217-16 **Autorisation d'achat de matériel – surface multisport**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas mandate et autorise la directrice générale à faire l'achat de différents matériels selon l'avancement du projet pour la construction de la surface multisport. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Au point 17 de l'ordre du jour:

Suivi de dossier des élus

- | | |
|----------------------------|--|
| Gilbert Gauvin: | Rien pour ce mois-ci. |
| Richard Fournier: | Absent |
| Roland St-Pierre: | Il demande que la municipalité envoie une résolution à la MRC de La Matapédia concernant la SQ que vous verrez ci-bas. |
| Langis Joubert: | Le ponceau situé devant l'érablière à monsieur Yvon Fournier est installé et celui situé sur le rang 6 aussi. Il reste les travaux sur le rang 7 à faire en octobre. |
| Normand St-Laurent: | Les dépenses 2016 pour le camping sont de 1 742\$ et les revenus sont de 4 277\$, ce qui fait des profits de 2 535\$. Bien entendu, les dépenses annuelles ne sont pas prises en considération. Si nous comparons à l'année dernière où il y eu des profits de 357\$, donc, c'est un bon progrès comparativement à l'année dernière. |

Réjean Hudon: Absent

Katie St-Pierre: Le galonnage du mois d'août est de 1 266 litres par jour et le galonnage du mois de septembre est de 1 287 litres par jour.

218-16

Demande à la MRC de La Matapédia

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal demande à la MRC de La Matapédia pourquoi c'est la municipalité qui paie les frais d'avocat lorsqu'un individu reçoit un constat d'infraction. Le conseil voudrait également savoir combien il y a de policier qui dessert le territoire de la Matapédia et s'il est possible d'avoir un rapport de visite annuellement pour la municipalité de Saint-Cléophas.

219-16

Médiaposte – Déneigement cours municipales 2017

Proposé par Langis Joubert et résolu qu'un médiaposte soit envoyé à chaque adresse civique concernant le déneigement des cours municipales pour une partie de l'année 2017, soit de janvier à mai. Les personnes intéressées auront jusqu'au lundi 7 novembre à 14h00 pour donner leur nom au bureau municipal.

220-16

Demande au Ministère des Transports

CONSIDÉRANT que lors de la réunion un citoyen nous a fait remarquer que le couvercle du trou d'homme à proximité de la résidence située au 324 Principale est trop haut et que l'écoulement de l'eau ne se fait pas;

CONSIDÉRANT que l'égout pluvial sur la route collectrice Saint-Cléophas/Sayabec appartient au ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que le couvercle est trop haut, il y a accumulation d'eau dans la cours du propriétaire de la résidence nommée ci-haut;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal demande au Ministère des Transports de faire le nécessaire pour corriger la situation. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

221-16

Levée de la séance

Proposé par Langis Joubert que la séance soit levée à vingt-et-une heures quinze minutes (21h15). Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Jean-Paul Bélanger

Maire

Katie St-Pierre

Directrice général et sec.-très.

Je, Jean-Paul Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, sauf la résolution numéro 64-14, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.